

## **Analyse des recommandations des Commissions transversales et Ateliers sectoriels**

Document élaboré par Ali KEFAÏFI

Une première analyse des différentes recommandations conduit à identifier les propositions les plus importantes.

### **Analyse des recommandations des commissions transversales**

#### **Commission 1 - Choix des filières à promouvoir**

---

1. La commission souligne que la méthodologie utilisée est sensible aux hypothèses et à la qualité des données utilisées. Elle suggère d'augmenter la pondération de l'intensité énergétique.
2. Les contrats de cession de gaz devraient prévoir l'implication de l'investisseur, non seulement dans le projet qui bénéficie de la consommation de gaz à des tarifs favorables, mais aussi dans les investissements situés en aval.
3. Les opérations de contre achat ou offset constituent un avantage à exploiter.
4. Mettre en place un cadre de concertation spécifique pour la promotion des différentes filières (comité de réflexion sur les mesures spécifiques, bureau, centre technique, formation professionnelle, veille technologique, etc.).
5. Poursuivre la mise en cohérence du système de tarification douanier pour supprimer les anomalies relatives aux inputs industriels.
6. Considérer l'importance des filières suivantes : textiles et cuirs, chaudronnerie, constructions navales.

#### **Commission 2 - Déploiement spatial**

---

7. Accompagner le déploiement spatial des industries par des politiques complémentaires de rééquilibrage régional.
8. Conforter les choix de localisation par des études préalables de faisabilité technico-économique et d'impact sur l'environnement.
9. Lancer dans l'immédiat un ou deux clusters pilotes afin d'identifier les contraintes, puis lancer par la suite les autres clusters prévus.
10. Considérer que la gestion opérationnelle des clusters devrait relever du droit commercial.

#### **Commission 3 - Théâtre économique international et investissement direct**

---

11. Pour les branches prioritaires, octroyer des avantages à travers des business plan sur cinq à dix ans et avec des objectifs stratégiques prédéfinis.  
En vue d'améliorer le climat des affaires, favoriser ou approfondir les mesures suivantes :
12. Accélérer les réformes.
13. Ouvrir le capital des banques publiques.
14. Simplifier la procédure en matière de transfert pour les importations de services.
15. Mettre à la disposition des promoteurs des terrains aménagés et gérés par le privé.
16. Raccourcir les délais des procédures administratives et faciliter leur mise en œuvre.

17. Identifier un nombre déterminé de mesures et procédures à supprimer d'ici juin 2007, dans chaque ministère concerné par l'investissement.
18. Mettre en place un interlocuteur unique efficient qui soit en mesure de fournir l'assistance et le suivi nécessaire aux investisseurs.
19. Multiplier les manifestations d'information pour la promotion des opportunités d'investissement.
20. Renforcer la démarche proactive avec les entreprises internationales à travers le contact direct.
21. Mettre à la disposition des investisseurs une information fiable.
22. Assurer une large diffusion de la stratégie industrielle.

#### **Commission 4 – Innovation, TIC et ressources humaines**

---

23. Prendre des mesures fiscales pour inciter les entreprises à consacrer une part significative de leur chiffre d'affaires relative aux activités de recherche et innovation.
24. Procéder à l'exonération des droits et taxes pour tout équipement, matières premières, documentation acquis dans le cadre de la recherche industrielle.
25. Accorder des subvention de l'Etat au titre des activités de recherche et développement technologique, d'innovation et de valorisation.
26. Inciter les entreprises à utiliser les TIC.
27. Développer les structures de formation de managers.
28. Actualiser la nomenclature des métiers.
29. Créer des établissements de formation spécialisés dans les filières industrielles.
30. Promouvoir le système de rémunération et d'intéressement des managers.

#### **Commission 5 - Environnement économique de l'entreprise**

---

31. Combattre les dérèglements observés dans la pratique du commerce extérieur, en associant les institutions de l'Etat, les associations professionnelles et en recourant à l'expertise étrangère.
32. Améliorer la participation des opérateurs économiques (associations professionnelles) dans les différents aspects de la politique commerciale extérieure du pays.
33. Encourager le développement des activités à fort potentiel d'exportation par des mesures incitatives spécifiques et en favorisant les industries de support (emballage, transformation, marketing, services à l'export).
34. Organiser et renforcer le dialogue avec les opérateurs économiques étrangers de droit algérien.
35. Améliorer le rôle du guichet unique en matière d'information et d'accompagnement des investisseurs dans leurs relations avec les différentes administrations.
36. Atténuer la double imposition fiscale résultant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur le revenu.
37. Etudier les possibilités d'élargissement de l'impôt forfaitaire unique aux PME - PMI, de façon à encourager l'intégration progressive du secteur informel.
38. Contrôle rigoureux des valeurs déclarées (fausse déclaration de prix) et des positions tarifaires des produits importés en vue de mieux protéger la production nationale.
39. Elargir l'offre foncière le long des nouveaux axes autoroutiers et dans l'arrière-pays.
40. Encourager la réalisation et la gestion des sites industriels par des aménageurs privés.
41. Encourager l'engagement des banques étrangères résidentes, dans le financement des entreprises.

42. Améliorer les instruments de régulation, notamment en matière d'organisation des centrales de risque et d'impayés.
43. Favoriser la mise en place des institutions financières chargées de mobiliser et distribuer les ressources longues aux entreprises.
44. Prendre les mesures adéquates pour réduire les activités du secteur informel.
45. Réactiver urgemment le conseil de la concurrence.
46. Normaliser et favoriser les systèmes d'information économique au niveau des entreprises (mesures incitatives pour la mise en place des systèmes information et pour la formation).

#### **Commission 6 - Mise à niveau de l'entreprise**

---

47. Renforcer le dispositif FSPE (Fonds de Soutien Pour l'Exportation).
48. Favoriser l'émergence de capacités nationales d'expertise et de structures d'appui technique.
49. Développer les instruments d'intermédiation financière.
50. Relever la bonification des taux d'intérêts bancaires applicables aux programmes de mise à niveau.
51. Accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux entreprises qui mettent en oeuvre des actions de mise à niveau.

### **Analyse des recommandations des commissions sectorielles**

#### **Atelier A - Industries électriques et électroniques**

---

52. Mettre en place des centres de veille technologique, de veille marketing et des centres techniques sectoriels.
53. Procéder à l'assainissement financier des entreprises disposant d'un potentiel de développement et d'opportunités de marché.
54. Promouvoir la fabrication des équipements destinés à la production de l'énergie solaire.
55. Considérer les activités softwares comme une priorité à subventionner.
56. Promouvoir les prestations de services à valeur ajoutée.

#### **Atelier B - Industrie pharmaceutique**

---

57. Favoriser une politique du générique.
58. Créer un centre de formation aux métiers de l'industrie pharmaceutique.
59. Développer le diplôme de pharmacie industrielle.
60. Créer une agence du médicament.
61. Créer un conseil de concertation entre les institutions administratives et les industriels.
62. Etudier la faisabilité du projet des industriels qui se proposent de satisfaire 65% des besoins du marché à l'horizon 2012.

#### **Atelier C - Industries agroalimentaires**

---

L'ensemble des recommandations de cet atelier mériterait d'être retenu. Nous mentionnerons celles qui nous semblent les plus importantes.

63. Foncier agro-industriel : affecter les terrains excédentaires des EPE aux entreprises agroalimentaires nouvelles.

64. Foncier agricole privé : créer des sociétés foncières agricoles régies par le droit commercial.
65. Foncier agricole public (EAC) : clarifier et compléter les textes réglementaires pour favoriser le développement en partenariat avec les investisseurs privés.
66. Augmenter les moyens attribués aux structures professionnelles existantes.
67. Promouvoir la formation technologique pour l'ensemble des acteurs de la filière agroalimentaire.
68. Mettre en place des centres techniques.
69. Organiser les marchés par la mise en place d'observatoires et veiller à l'application de la réglementation des marchés de gros d'intérêt national et international.
70. Légaliser et adopter les normes internationales.
71. Créer des labels algériens.
72. Définir un statut de l'exploitant agricole en tant qu'entrepreneur agricole, et de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise.
73. Définir un statut fiscal de l'entreprise agricole.
74. Encourager la création d'un centre logistique.
75. Procéder à une revue approfondie et détaillée des dispositifs fiscaux et douaniers, filière par filière.
76. Moderniser les systèmes information.
77. Encourager les filières de transformation alimentaire valorisant les productions agricoles pour lesquels il existe des avantages comparatifs naturels. Il s'agit en particulier des filières suivantes :
78. Transformation des produits maraîchers fruitiers,
79. Valorisation des sous-produits,
80. Filière viande blanche et viande rouge,
81. Filière eau minérale, filière transformation des tabacs,
82. Filière production et transformation des dattes,
83. Encouragement des investissements dans les activités d'intégration en amont pour les oléagineux,
84. Fabrication de levure,
85. Transformation des fleurs et des plantes aromatiques,
86. Transformation du liège,
87. Filière de production des condiments,
88. Modernisation des huileries d'olive.

#### **Atelier D - Industries mécaniques et automobiles**

---

89. Soutenir le développement de la sous-traitance.
90. Financer la réalisation de centres techniques industriels de mécanique.
91. Encourager les différentes formes de partenariat.
92. Favoriser l'assemblage de véhicules par des dispositions tarifaires et fiscales.
93. Financer les études de maturation de projets identifiés et liés à la sous-traitance et aux projets industriels.
94. Proposer à un constructeur la réalisation d'un projet de création d'une industrie automobile.
95. Créer une structure pour actualiser et suivre un plan d'actions prioritaires pour les activités mécaniques et automobiles.

#### **Atelier E – Pétrochimie et engrais**

---

- 96.** Le secteur de l'Energie et des Mines doit intégrer les besoins potentiels de l'industrie pétrochimique, en tenant compte d'une affectation efficiente, et optimale au sens macroéconomique national.
- 97.** Engager une réflexion en vue de la valorisation optimale de l'éthane extrait des gisements pétroliers et gaziers.
- 98.** Faire diffuser les effets de l'avantage comparatif au niveau des produits intrants dans la filière plastique car celle-ci dispose d'un fort potentiel de croissance à la faveur des programmes d'équipements publics et de la demande du marché local.
- 99.** Etudier l'opportunité de valoriser la filière pneumatique et élastomère à partir du butane largement disponible.
- 100.** Intensifier la production des engrais en Algérie, notamment dans le cadre d'un plan stratégique à long terme de valorisation des phosphates et des gaz algériens.
- 101.** Promouvoir des alliances public / privé.
- 102.** Doter cette filière des infrastructures nécessaires (création d'un pôle engrais, doublement ferroviaire Tébessa - Annaba).
- 103.** Stimuler la consommation locale des engrais.
- 104.** Satisfaire les besoins de financement de l'industrie pétrochimique avec les ressources financières locales.
- 105.** Lever les contraintes pesant sur les infrastructures portuaires et ferroviaires, qui sont saturées et empêchent ainsi tout développement de l'industrie pétrochimique et des engrais.